

Dossier de presse

Communiqué de presse

« Regards croisés sur les Droits de l'enfant »

Une exposition de 300 dessins d'enfants « d'ici » et de « là-bas » au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, du 9 mars au 21 avril 2002

Cette exposition est organisée conjointement par la Fondation Terre des hommes et le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel.

Des groupes d'enfants de programmes de Terre des hommes des pays suivants :
- **Afghanistan, Albanie, Bangladesh, Burundi, Equateur, Roumanie**

et des enfants de différentes écoles primaires du Canton de Neuchâtel, de :
- **Bevaix, Cernier, Cressier, Fleurier, Neuchâtel**

mettent en image leur manière de voir les 10 principes des Droits de l'enfant :

1. Chaque enfant a le droit d'être traité comme les autres, qu'il ait une autre couleur de peau, qu'il soit une fille ou un garçon, qu'il parle une autre langue ou qu'il appartienne à une autre religion.
2. Tu as le droit de recevoir un traitement médical si tu es malade ou si tu es blessé.
3. Tu as le droit d'avoir ton propre nom et un document dans lequel on peut lire quel gouvernement est responsable de ton bien-être. En plus tu as le droit d'être avec ta famille et de ne pas être séparé d'elle.
4. Tu as le droit à l'amour, la compréhension et la prévoyance.
5. Tu as le droit d'aller à l'école sans payer les frais d'écolage. Et si tu veux continuer des études, personne n'a le droit de t'en empêcher.
6. Tu as le droit à un soutien et un encouragement spécial si tu as un handicap. Les enfants handicapés ont le droit à une place dans la société et doivent être intégrés dans celle-ci.
7. Tu as le droit de t'informer sur toutes les choses qui te concernent. Tu as aussi le droit de dire ta propre opinion, pourvu que cela ne conduise pas à un acte délictueux. Tu as le droit d'être pris au sérieux.
8. Tu as le droit d'être protégé par ton gouvernement de tout travail qui n'est pas un travail pour enfants. Le gouvernement a aussi la responsabilité de garantir ta sécurité (te protéger) envers les adultes qui abusent sexuellement des enfants.
9. Tu as le droit d'être éduqué par tes parents. Les parents ou d'autres adultes n'ont pas le droit de maltraiter un enfant, de nuire à sa santé ou de négliger ses besoins.
10. Tu as le droit à une protection particulière si ton pays est en guerre ou si tu as été forcé de t'enfuir de ta maison.

Nous, organisateurs de cette exposition, sommes surpris, fascinés voire choqués de constater, avec quelle force et quelle précision les enfants s'expriment dans ce domaine qui, évidemment, les concerne.

La Convention internationale des droits de l'enfants a été signée en 1989. Nous avons décidé de consacrer cette exposition à sensibiliser le public à la problématique des enfants privés de leurs droits les plus élémentaires, comme par

exemple les dizaines de millions d'enfants vivant en situation de rue. La majorité d'entre eux vivent dans les grandes métropoles des pays en développement. Ces enfants non accompagnés survivent dans la rue de « petits boulots » et développent entre eux une entraide souvent exemplaire. Ils doivent affronter les dangers de la rue, la drogue, la prostitution et les maladies endémiques. Cette exclusion scandaleuse peut être combattue. Cela commence par la conscience d'avoir des droits.

Pour de plus amples informations sur la problématique de Droits de l'enfant et des enfants en situation de rue, vous pouvez contacter Daniel Stöcklin à Terre des hommes (021 / 654.66.66) et, pour des renseignements sur l'exposition, Annie Dechaux de Terre des hommes Neuchâtel (032 / 757.27.76) ou Walter Tschopp, conservateur au MAHN (032 / 717.79.20)

Neuchâtel, le 25 février 2002